Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260915-N16BC290926-DE

Décision du bureau communautaire
N°16-BC150926

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 9 septembre 2026, s'est réuni en présentiel au siège de Pontivy Communauté, 1, Place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Soizic PERRAULT.
Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 13 Vice-présidents et de 14 membres.

Etaient présents : Soizic PERRAULT, Présidente, Claude VIET, Christophe JOUANNO, Jean-Pierre LE PONNER, Lydia DESMARES, Jean GUILLOT, Daniel AUDO, Lionel ROPERT, Claude-Albert LE BRIS, Laurent GANIVET, Caroline JEGADO, Jean-Jacques VIDELO, Maryvonne LE FORESTIER, Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON, Vice-présidents ; Jean-Yves QUENTEL, Laëtitia BRIZOUAL, Arnaud DAVID, Olivier GUEGAN, Luc BOVANI, Paul LE GUERNIC, Bernard LE BRETON, Cédric JOSSO, Guy GAUTIER, Lorène BERRONE, Laurence MARIVAIN et Olivier CONSTANT, membres.
Absent excusé : Roger BERNON, membre.

Convention de servitude au profit de ENEDIS
Alimentation usine Berso sur la commune de Saint-Gérand-Croixanvec - Parc d'activités du Cran

Dans le cadre de l'aménagement du P.A du Cran, ENEDIS envisage de réaliser des travaux, au lieu-dit Lann Kerbrezel, sur la commune de Saint-Gérand-Croixanvec, sur une emprise propriété de Pontivy Communauté.

Ainsi, une convention va être rédigée afin de constituer la servitude d'usage au profit de la société ENEDIS sur la parcelle cadastrée section ZB n° 152 à Saint-Gérand-Croixanvec.

La servitude est matérialisée par une bande de 1 m de large sur une longueur totale de 170 m dans laquelle seront posés deux câbles.
Cette servitude ne donnera pas lieu à versement d'indemnité au profit de Pontivy Communauté.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (1 abstention) décide :

- **de valider le principe de constitution d'une servitude d'usage sur la parcelle de terrain cadastrée section ZB n° 152 à Saint-Gérand-Croixanvec, propriété de Pontivy Communauté au profit de ENEDIS telle que définie ci-dessus ;**

- **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions de servitudes à intervenir et toutes les pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
La Présidente
Soizic PERRAULT